

FICHE DE POSTE

MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR

Description générale du poste :

Le MNS assure la surveillance des bassins et la sécurité des usagers. Il assure les 1^{ers} soins d'urgence avant l'arrivée des secours.

Il est titulaire du BEESAN, du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation ou du DEJEPS de natation et course avec une spécialité en sauvetage et sécurité en milieu aquatique. Il possède un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de MNS (CAEPMNS) et une attestation de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) *en cours de validité*.

Missions :

Sécurité et surveillance des bassins
Respect des règles d'hygiène et de qualité de l'eau
Accueil du public et tâches administratives

Sécurité et surveillance des bassins

Le MNS veille à la sécurité du public. Il est chargé :

- de la surveillance des bassins dans le respect du POSS
- de gérer le poste de secours
- de pratiquer les gestes de premier secours et de réanimation
- de la coordination des actions de secours en cas de nécessité
- de la décision d'évacuation et / ou fermeture momentanée ou non des bassins ou de l'établissement
- d'établir un rapport à la suite de tout dysfonctionnement, incident ou accident
- de contrôler quotidiennement le matériel d'oxygénothérapie et de manière hebdomadaire les autres équipements de secours et l'infirmerie
- de noter ces contrôles dans la main courante
- de signaler tout manque ou tout dysfonctionnement à la collectivité
- de vérifier le matériel mis à disposition des scolaires et/ou du public
- de mettre en place les aménagements (lignes d'eau...)

Le MNS est chargé de l'organisation de la ou des séance(s) de préparation à l'intervention des secours avec les personnes concernées.

Respect des règles d'hygiène et de qualité de l'eau

Le MNS est garant du respect des règles d'hygiène applicables aux usagers, de la bonne tenue générale de l'équipement et de l'hygiène sanitaire des bassins et des plages. Il est chargé du contrôle de la qualité de l'eau des bassins :

- contrôle journalier de la température et de la qualité de l'eau (pH.....) et tenue du registre correspondant
- contrôle des valeurs obtenues à l'issue des analyses effectuées à l'initiative de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Chaque jour, le MNS :

- place le robot nettoyeur dans le grand bassin, en fin de journée,
- assure les vidanges et remplissages des pédiluves, autant que de besoin.

Le samedi, le dimanche et les jours fériés, en l'absence du personnel dédié à l'entretien, le MNS assure l'entretien des bassins, plages et autres lieux accessibles au public (nettoyage des plages au jet d'eau, passage de raclette dans les sanitaires, vestiaires et couloirs, renouvellement de l'eau du pédiluve, vidage des poubelles dans les conteneurs à déchets.....)

Accueil et relations avec le public

Le MNS renseigne et conseille les usagers sur l'utilisation du matériel mis à disposition ou appartenant aux usagers. Il veille au respect du règlement intérieur et au maintien de comportements compatibles avec la fréquentation d'un établissement public.

Il fait en sorte de résoudre par le dialogue les conflits pouvant intervenir entre usagers ou entre personnel de l'établissement et usagers.

Tâches administratives

Fréquentation par les scolaires pour les séances d'initiation à la natation :

Pour chaque séance d'initiation à la natation, le MNS réceptionne les fiches remises par l'enseignant ou l'accompagnateur responsable du groupe. Si nécessaire, il complète le document avec l'aide de l'enseignant ou de l'accompagnateur.

Affectation géographique

Le MNS est affecté principalement à la piscine de Salies de Béarn qui constitue sa résidence administrative ; il est amené à remplacer, pendant ses temps de repos ou absences, le MNS affecté à la piscine de Navarrenx.

Positionnement hiérarchique

